



Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne-Franche-Comté

Bulletin apicole n°62

Semaine 18

Besançon, le 30 avril 2020

La miellée de printemps est terminée ou en passe de l'être et l'extraction de cette première récolte est en cours avec une belle satisfaction selon les secteurs.

Cette période a été marquée par :

- les mesures de confinement liées au Covid19, dont vous trouverez les résultats de l'enquête relatif à l'impact sur l'activité apicole
- une longue période de beau temps avec une végétation très en avance,
- un manque d'eau s'est fait sentir car des questionnements sur la cohabitation avec les détenteurs de piscines et de jakuzzis nous sont parvenus.

Cette période a été l'occasion de lancer le premier volet de la campagne varroa qui permet de dresser un premier bilan du niveau de varroas phorétiques selon les modalités de traitement des colonies. Une deuxième volet aura lieu fin juillet.

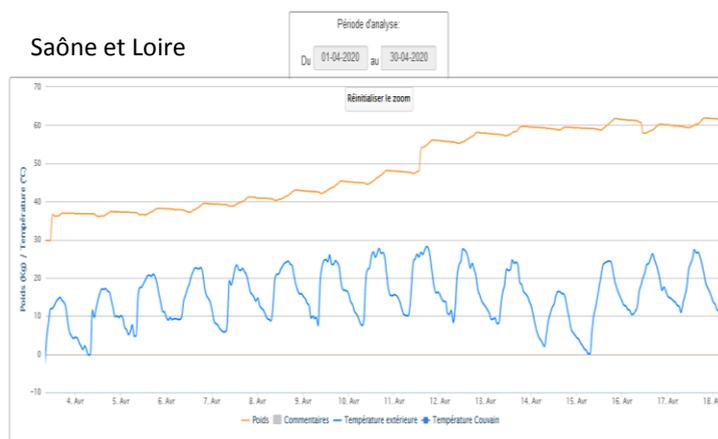
Miellée de printemps

A compter du 4 avril, la miellée a commencé sur la région comme il est possible de le voir sur les graphiques de Saône et Loire et de la plaine jurassienne, pour se terminer avec l'arrivée de la pluie des derniers jours.

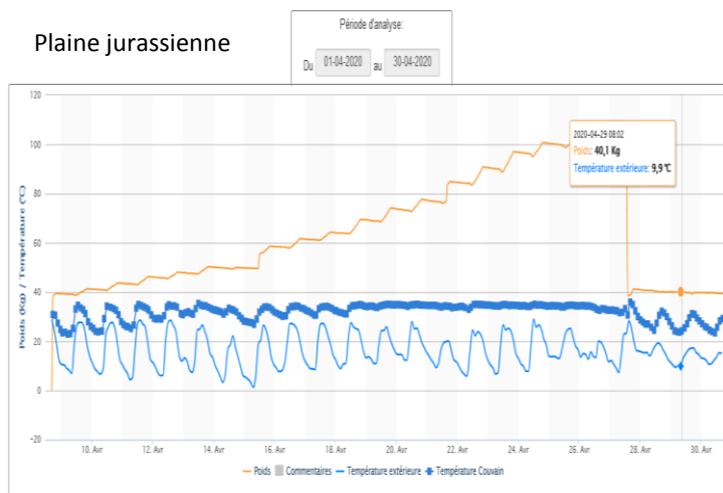
Cependant, en fonction des secteurs, la miellée aura été différente, notamment pour les exploitations positionnant leurs ruches traditionnellement sur le colza, dont les surfaces ont fortement réduites dans certains secteurs, tout particulièrement dans l'Yonne.

Avec le capteur filaire de température intérieur des balances optibee, il a été possible de mettre en lumière le peuplement des hausses en positionnant le capteur entre le dernier et l'avant dernier cadre de bord de hausse. Sans la présence des abeilles on voit bien la similitude d'évolution entre la température extérieure et intérieure. Dans la hausse peuplée d'abeilles à l'endroit du capteur on remarque la stabilisation de la température aux alentours de 34°C. Cet outil permet de disposer d'un indicateur supplémentaire sur la vie des colonies et de l'activité de récolte.

Saône et Loire



Plaine jurassienne



Premier retour de rendement

Une exploitation nous a fait part d'un rendement moyen à la ruche productive sur la miellée de printemps de 17 kg.

Miellée d'acacia

Au 24 avril les premiers acacias étaient en fleurs sur Besançon, en même temps que les aubépines.

Les sorties d'abeilles qui se caractérisaient par des pertes de poids en début de journée de l'ordre de 400 gr sur la miellée de printemps, ont pris une autre tournure avec les intempéries. Désormais sur moins d'une heure, c'est 1 Kg d'abeille qui sort.



Floraison de l'acacia et de l'aubépine le 24 avril sur Besançon



Evolution courbe de poids le 29/04 entre 15h00 et 19h00

Synthèse des résultats de l'enquête «Recueil des difficultés rencontrées par les apiculteurs liées à l'épidémie de coronavirus»

En cette période de crise sanitaire, le réseau des ADA est mobilisé pour accompagner les apiculteurs français face aux difficultés qu'ils rencontrent.

Pour mieux visualiser les problèmes rencontrés par la filière, nous vous avons proposé de répondre à un court questionnaire en ligne. Votre participation nous a permis de suivre l'impact qu'a cette crise sur le monde apicole. Les premiers résultats de cette enquête ont été analysés et regroupés dans une synthèse accessible librement via le lien suivant :

http://adafrance.org/downloads/docs_techniques/synthese_-_enquete_coronavirus_et_apiculture_26_avril_2020.pdf

Principaux résultats

- 245 répondants, dont 70 d'apiculteurs cotisants AMEXA.
- Des réponses enregistrées du 27 mars au 26 avril 2020.

Les situations des apiculteurs français face à la crise sanitaire et aux règles de confinement **sont relativement diversifiées**. Certains d'entre eux disent rencontrer des difficultés importantes dans la conduite de leur activité alors que d'autres formulent des retours plus nuancés en évoquant un impact faible, voire même nul.

La principale difficulté rencontrée par les apiculteurs concerne **la vente des produits apicoles**, notamment en vente directe. La suppression des marchés, l'annulation des foires et des événements, la baisse du tourisme et les mesures de confinement du public font mécaniquement baisser les ventes.

Les ventes en demi-gros, en gros et en livraison sont elles aussi affectées mais dans une moindre mesure.

Ce constat global est cependant à relativiser car de nombreux apiculteurs ont, à l'inverse, constatés une augmentation de leurs ventes.

Pour pallier à la diminution de leurs ventes de nombreux apiculteurs se sont tournés vers des circuits alternatifs et différents de leurs habitudes : Participation à des drives fermiers, vente en ligne, prospection de nouveaux points de vente, ...

La conduite de l'activité apicole est elle aussi affectée par la crise sanitaire en cours. Notamment pour quatre raisons principales :

- Des problèmes d'**approvisionnement en matériel**, apicole ou non.
- Des difficultés à concilier **garde d'enfants** et travail sur les ruchers.
- Des **diminutions de main d'œuvre** avec une annulation des stages et une diminution de l'offre en travailleurs saisonniers.
- Des difficultés à **trouver de nouveaux emplacements** pour leurs ruchers.

Ces problèmes à conduire l'activité normalement ont entraînés des retards dans l'activité, l'utilisation de matériel, d'emplacements de qualité moindre et des reports d'investissements prévus initialement pour 2020.

Financièrement les situations sont diversifiées : certains apiculteurs ne ressentant qu'un impact limité de cette crise sur leurs finances et leur trésorerie alors que d'autres aux contraires disent être lourdement affectés. Plusieurs **apiculteurs récemment installés** ont notamment exprimés des craintes sur la capacité de leur exploitation à avoir la trésorerie suffisante pour pouvoir résister à une prolongation de la situation.

Suites

L'enquête restera en ligne jusqu'à la fin de la crise sanitaire toujours en cours. L'étude de l'évolution des réponses permettra de voir si certains problèmes apparaissent dans les semaines à venir.

Des points de situation seront faits de façon régulière.

L'enquête est accessible via ce lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScsFL8u3nz4gAHhu69LN94fVtO3QC8bpwe-bLWJ6j-wsmbBYg/viewform?usp=sf_link

Campagne varroas - volet avril 2020

Suite au mail présentant le déroulement de la campagne varroas qui vise à déterminer l'évolution du nombre de varroas phorétique au cours de la saison, 25 apiculteurs ont effectués ou été aidés pour constituer les 217 échantillons d'abeilles qui ont été traités et dont voici les résultats.

Sur l'ensemble des échantillons, le niveau moyen d'infestation, toutes pratiques sanitaires de lutte contre varroa à l'issu de la saison 2019, confondues, **s'élève à 0.21VP/100** abeilles, valeur inférieure à 1, sachant que **82,5% comportent 0 VP/100 Ab** et **10% moins de un**. L'échantillon (colonie) le plus infesté en comporte 4,13.

La **pratique la plus utilisée** pour la lutte contre varroa consiste en une **bithérapie** basée sur l'**Amitraze** sous la formulation APIVAR ou APITRAZ, associée à un **traitement hors couvain** à base d'**acide oxalique** en décembre. Elle regroupe **109 échantillons**, soit presque 50% de l'ensemble et se caractérise par **94% des colonies comptant 0 VP/100 Ab** et 2% des colonies avec moins de 1 VP/100Ab, ainsi qu'un **taux d'infestation moyen de 0.06 VP/100 abeilles** avec une colonie à 2VP/100AB. 69 échantillons, soit 63% de ce lot, comptent 0VP/100Ab.

La **monothérapie Apivar ou Apitraz**, concerne **43 échantillons, dont 40 Apivar**. Le **niveau moyen de VP/100Ab est de 0.33** et la valeur maximal rencontrée est de 3,68 VP/100 abeilles. **74% des colonies présentent 0 VP/Ab** et **14% <1VP/Ab**. Ce sont donc **12% des colonies qui dépassent le seuil de 1VP/100Ab**.

De fortes disparités existent à l'intérieur de ce groupe, puisque deux exploitations totalisant 20 échantillons n'ont qu'un seul échantillon comportant 0,32 VP/Ab, le reste étant indemne, alors que les autres lots oscillent entre 64% et 33% des échantillons ne comportant pas de varroas.

La **monothérapie Amitraze** avec deux traitements, qui concerne 30 échantillons, présente un **niveau moyen de 0,43 VP/100 Ab**, avec une exploitation à 0,06VP/100 Ab et une autre à 1,11 VP/100 AB. Cette deuxième utilise APIVAR après la récolte avec une nouvelle administration en février. Elle présente la colonie la plus infesté avec 4,13 VP/100Ab.

Ces résultats ainsi que ceux de la simple utilisation des lanières APIVAR pose de nombreuses questions sur l'importance des pratiques. Pour l'usage unique d'APIVAR comportant les meilleurs résultats, on a affaire à des colonies qui sont resserrées sur 6, 7 cadres avant traitement, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. Le grattage et le repositionnement des lanières font également partie des pratiques de certains. Ce point est à approfondir.

Le quatrième groupe de colonies est traité avec une **bithérapie à base d'acide formique et/ou d'acide oxalique** ou à base d'acide oxalique uniquement. Une application en fin de saison et une en décembre.

Pour ce qui est de la stratégie à base **d'acide oxalique uniquement**, il est pratiqué un **arrêt de ponte par encagement de reines** pour le traitement après récolte.

Le **niveau d'infestation moyen de ces deux pratiques est de 0,37VP/100Ab**.

Le lot AF-AO se scinde en deux sous groupe dont le premier comporte un **niveau moyen de VP/ Ab de 0,08, avec aucune colonie avec plus de 1VP/100Ab**. Le deuxième est identifié par les apiculteurs comme étant entouré de ruchers mal soignés, qui pourraient entraîner une recontamination. Ce rucher est considéré comme étant à problèmes malgré des soins identiques aux autres. **Il présente un taux moyen de 1,64 VP/100Ab, soit 20 fois plus que le premier lot**.

Le lot AO-AO présente un niveau d'infestation de **0,34 VP/100Ab, un maximum de 1,64 et 10% du lot >1VP/100Ab**.

Une **nouvelle campagne** de prélèvement aura lieu **fin juin début juillet**, avant les traitements, **merci de vous signaler si vous souhaitez y participer**.

BILAN CAMPAGNE VARROA AVRIL 2020 avec la participation du GDSA 71

Modalité de traitement	Dpt	n	Nb VP/100 abeilles			% VP/100Ab			Max	Moy	
			0	< 1	> 1	0	< 1	> 1			
Monothérapie amitraze 1 traitement (APIVAR, APITRAZ)	APIVAR	70	10	0	0	100	0	0	0	0	
	APIVAR	70	14	9	2	3	64	14	21	3,68	0,54
	APIVAR	70	6	3	3	0	50	50	0	0,98	0,28
	APIVAR	39	10	9	1	0	90	10	0	0,32	0,03
	APITRAZE	71	3	1	0	2	33	0	67	3	1,33
	TOTAL		43	32	6	5	74	14	12	3,68	0,33
Monothérapie amitraze 2 traitement (APIVAR, APITRAZE)	APITRAZE	21	20	18	2	0	90	10	0	0,64	0,06
	APIVAR	89	10	2	5	3	20	50	30	4,13	1,11
	TOTAL		30	20	7	3	67	23	10	4,13	0,43
Bithérapie Amitraze+AO (VarroMed, OxyBee, Api-Bioxal,...)	APIVAR	71	4	2	0	2	50	0	50	2	0,75
	APIVAR	39	10	10	0	0	100	0	0	0	0
	APIVAR	39	10	10	0	0	100	0	0	0	0
	APIVAR	89	20	19	1	0	95	5	0	0,34	0,02
	APIVAR	89	10	9	1	0	90	10	0	0,32	0,03
	APIVAR	71	10	10	0	0	100	0	0	0	0
	APIVAR	71	3	3	0	0	100	0	0	0	0
	APIVAR	70	10	10	0	0	100	0	0	0	0
	APIVAR	70	10	10	0	0	100	0	0	0	0
	APIVAR	71	2	1	0	1	50	0	50	1	0,5
	APITRAZ	21	16	16	0	0	100	0	0	0	0
	APITRAZ	71	4	3	0	1	75	0	25	1	0,25
	TOTAL		109	103	2	4	94	2	4	2	0,06
Bithérapie acide formique - acide oxalique	3AF + 1AO	89	20	16	4	0	80	20	0	0,42	0,08
	3AF + 1AO	89	5	2	0	3	40	0	60	3,25	1,64
	2 AO + blocage ponté + 1AO	71	10	6	3	1	60	30	10	1,64	0,34
	TOTAL		35	24	7	4	68,571	20	11,43	3,25	0,37
TOTAL GENERAL		217	179	22	16	82,488	10,14	7,373	4,13	0,21	

Loque américaine

Haute-Saône

En 2019, 5 arrêtés préfectoraux portant déclaration d'infection ont été rédigés suite à la confirmation de foyers de Loque américaine sur le département de la Haute-Saône. Ces foyers ont entraîné la mise en place de mesures de police sanitaire dans de nombreuses communes du département situées en zone de protection (rayon de 3 km autour des foyers).

Suites aux investigations menées dans ces zones de protection, toutes les mesures restrictives relatives à la loque américaine sont levées dans les communes concernées.

Jura

Les arrêtés relatifs aux secteurs de Cize, Syam et Vaudioux ont été levés au mois d'avril 2020.

Le 27 avril 2020 un nouveau foyer de loque sur Domblans a fait l'objet d'un arrêté.

Zone de protection : Brery, Domblans, Frontenay, Menetru-le-Vignoble, Voiteur.

Zone de surveillance : Arlay, Darbonnay, Château chalon, Le Louverot, Le Vernois, Mantry, Neuvy sur Seille, Passenans, Plainoiseau, Toulouse le Château, Saint lamain.

Les services de l'Etat, nous demande de relayer la nécessité de répondre au questionnaire que les apiculteurs concernés ont reçu, ce dans les plus brefs délais.